

# Alliance de sociétés féminines suisses

Autor(en): **A.W.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **37 (1949)**

Heft 763

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266803>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

<p><b>FONDATRICE DU JOURNAL</b> Emilie GOURD</p> <p><b>RÉDACTION</b> M<sup>me</sup> WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges <b>ADMINISTRATION ET ANNONCES</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p>	<p><b>Organe officiel</b> des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b></p> <p>SUISSE 1 an ..... Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien ..... 8.— Le numéro ..... 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La prudence n'est pas de ne rien tenter mais de savoir oser à propos.

Emile de GIRARDIN.

## LES VOIES DE LA PAIX

On nous écrit :

Mon intention n'est pas d'enlever quoi que ce soit aux mérites et à tout le travail remarquable et bienfaisant de la Croix-Rouge jusqu'à présent, mais à mesure que je lisais le dernier article du *Mouvement*, je me sentais envahie d'un sentiment de plus en plus troublant... J'aimerais vous demander d'avoir le courage de regarder les choses en face en tenant compte des menaces d'une nouvelle guerre — guerre totale et infiniment perfectionnée, de l'avis des gens compétents, les malheureux, qui peuvent en parler calmement ! Et la Croix-Rouge emploie un temps et des forces précieuses entre tous pour établir les conventions qui « protégeront » les populations civiles et les prisonniers de guerre !

Ce que je reproche de plus grave à un tel travail comme à un tel article, c'est d'entretenir une confiance trompeuse et une fausse sécurité. Cela ajouté à l'indolence des hommes nous fait glisser sûrement à la catastrophe. Comme d'ailleurs notre slogan suisse : que nous avons une armée uniquement pour nous défendre. Dans l'état actuel des moyens de destruction, je crois qu'aucune puissance matérielle ne peut nous défendre ; aucune convention ne peut nous protéger. En soutenant le contraire devant les peuples, on les trompe effroyablement et on leur enlève, ce que j'estime criminel, la foi en une puissance spirituelle bien plus puissante que tous les moyens matériels (voir l'exemple de Gandhi). Se prémuiner contre la guerre, c'est croire à la guerre, lors même que l'on n'a que le désir de paix à la bouche ; et croire à la guerre, c'est l'appeler, lors même qu'on rejette toute la responsabilité sur la diplomatie et les chefs des peuples.

Vous n'avez pas dit un mot de Garry Davis qui pourtant apporte un grand souffle d'espoir en tournant les pensées de milliers et de milliers d'hommes et de femmes vers une collaboration au-dessus des frontières nationales, apportant le poids des masses au projet d'une fédération des peuples. Notre journal se devrait de faire connaître la formule demandant l'enregistrement comme citoyen du monde et l'adresse du centre suisse d'enregistrement.

Jeanne Jacot.

\* \* \*

Nous n'avons pas tenu à jour, dans le *Mouvement*, l'actualité pacifiste, notre correspondante a raison de nous le faire observer, elle n'est pas la première. Nous avons réservé ces informations afin d'en composer un numéro spécial sur la paix. Pourquoi, dites-vous ? — Pour bien marquer la position de notre journal qui est celle d'une tribune libre : on ne s'entend guère, vous le savez sur les moyens de garantir la paix, et, parmi nos lectrices, les unes préconisent le désarmement immédiat, les autres, les accords gouvernementaux, les unes l'action religieuse ou sociale, les autres, les tribunaux d'arbitrage, les unes, l'éducation de la jeunesse, les autres, les Etats-Unis d'Europe ou l'Etat mondial sous le contrôle des Nations-Unies, etc. Le *Mouvement* respecte toutes ces opinions sincères ; lorsqu'il les publie isolément, il

semble préférer l'une à l'autre, nos lectrices n'en retirent pas la conviction qui est la nôtre, que tous ces efforts, même s'ils sont parfois en opposition, servent la cause de la paix.

Voyons quelques exemples et d'abord celui de la Croix-Rouge, prise à partie ici. On pourrait écrire un volume pour sa défense, contentons-nous d'un seul argument : les conventions qu'elles font adopter par les gouvernements ont des exigences minimales, dérisoires, pour les âmes éprises d'idéal et d'amour, mais elles représentent un progrès considérable pour les êtres moins évolués qui ne songeraient pas à épargner les faibles et ces êtres sont l'immense majorité, même dans nos contrées. A cet égard, et pour beaucoup de gens, la ratification et le respect des conventions de la Croix-Rouge est une véritable école d'humanité, non pas seulement en cas de guerre, mais toujours, donc c'est une institution d'éducation pacifique.

D'autres lectrices considèrent la vie et l'œuvre de Gandhi comme admirables, mais incompréhensibles pour la masse des esprits peu affinés. Cependant, ceux qui ont vu le film des funérailles du Mahatma, projeté en Suisse par les soins de la légation hindoue, à l'occasion du premier anniversaire de sa mort, ont été saisis par la vision de ces foules soulevées au-dessus d'elles-mêmes. Oui, la puissance d'une âme pacifique peut apaiser non seulement les vagues du lac de Galilée, mais les tempêtes des foules déchainées et hostiles.

A côté de cela, les travaux des Nations-Unies, qui engagent les gouvernements à conclure des accords, à régler leurs conflits autour d'une table, seraient-ils vains ? Non certes, ce genre de pactes plus ou moins étendus, est le seul qui ait procuré au monde les bribes de paix dont il a joui jusqu'ici. Nous ne pouvons pas le négliger. N'oublions pas que, durant la dernière guerre, un accord, tout au moins a été respecté, on n'a pas usé de la guerre bactériologique, ni des gaz. Que serait-il advenu sans cela ?

Quant au geste de Garry Davis, il a atteint, à la fois, les cœurs et les esprits pratiques. Chacun sait que ce pilote américain de la dernière guerre connaît la réalité mieux que nous, il a résolument jeté dans la balance le poids de son expérience et de sa sécurité personnelle en rendant son passeport et en se déclarant citoyen du monde. Ainsi, il a secoué les consciences... ceci pour les uns. D'autre part, les gens pratiques n'ignorent pas que le titre de citoyen du monde a déjà existé, ou presque, lorsque dans le monde antique, on pouvait devenir citoyen romain, avantage considérable qui donnait à l'individu qui l'avait réclamé, la liberté la plus haute ; voyez l'exemple de saint Paul, et les résultats que cette possibilité ont eus pour le christianisme.

Plus tard, au moyen-âge, lorsque l'impératrice Adélaïde, a fondé, dit-on, la première ville libre d'empire, elle a aussi ouvert les portes de la liberté pour tous les citoyens des villes qui obtenaient ce statut. Les libertés modernes, les bienfaits dont nous jouissons sont sortis de là.

Garry Davis a ouvert une voie qui nous rapprocherait très sensiblement du but.

Ces quelques faits suffisent à montrer que la paix peut être atteinte, selon les lieux, les gens et les circonstances par des moyens divers qui n'ont aucune raison de s'exclure. Il nous convient de travailler chacune dans le sens que nous dicte notre conscience la plus scrupuleuse et surtout, nous devons combattre en nous la conviction que seule nous avons raison, c'est la base de toute coopération humaine. Habitons-nous à admettre aussi le point de vue des autres pour ne pas nous écarter du chemin de la paix.

A. W. G.

## Aide Suisse à l'Europe Collecte du 26 février au 27 mars

Versez vos dons au compte de chèque VIII n° 1833 que l'Alliance recommande à votre générosité.

En 1948 l'Aide suisse a distribué par l'intermédiaire de ses organisations-membres près de 5 millions de francs en secours de toute nature dans les régions déshéritées de l'Europe.

Orphelins, cantines, préventorium, centres sociaux, foyers, sanatoriums, colonies de vacances, ont encore un urgent besoin de votre appui.

## Alliance de Sociétés féminines suisses

Berne, 13 février

L'Alliance nationale qui porte aujourd'hui le nom d'Alliance de sociétés féminines suisses, a tenu son assemblée annuelle pour 1949, le 13 février, à Berne. Après un bref rapport sur l'activité du comité et les comptes, depuis l'assemblée de 1948, le 24 octobre à Neuchâtel, on procéda d'emblée aux élections du nouveau comité, afin de laisser le temps nécessaire au dépouillement.

On sait que les sociétés-membres du Secrétariat féminin suisse et de l'Ancienne Alliance nationale avaient envoyé les noms des candidates qu'elles proposaient. La commission électorale qui s'est réunie deux fois sous la présidence de Mme Hausknecht, a composé une liste recommandée, portant dix-huit noms et une seconde liste portant toutes les candidates proposées et qui étaient disposées à accepter cette fonction.

La partie administrative comportait encore un bref retour à la discussion sur un ou deux articles de statuts, l'adoption du texte d'un préambule aux statuts et une résolution appuyant la lutte contre la mauvaise littérature.

Les déléguées des 145 associations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses réunies en assemblée générale à Berne le 13 février 1949, très préoccupées de la tendance toujours plus marquée de certains journaux illustrés, d'affiches et d'annonces à spéculer sur les instincts les plus douteux tout en montrant la femme sous un jour qui ne lui fait pas honneur, ou à encourager dans leur « courrier » la discussion de la vie sentimentale féminine dans le sens d'une liberté et d'une amoralité dangereuses, attirent l'attention des autorités et du public sur l'influence déplorable qu'exercent ces publications sur l'esprit de la jeunesse et les invitent à réagir énergiquement.

Après le dîner en commun à l'Hôtel Bristol et la conférence de M. le Conseiller fédéral Rubattel sur la *Situation économique de la Suisse*, dont nous avons déjà parlé, on aborda la discussion financière. Il s'agissait d'approuver les diverses attributions des fonds de réserve et fonds de roulement du Secrétariat — dissous à l'Assemblée du 12 février et qui devient bureau de l'Alliance — et de l'Alliance elle-même. Il appartiendra au nouveau comité de préparer un budget.

Notons encore que l'Alliance célébrera le cinquantenaire de sa fondation (1899) en automne 1949 et que les Bernoises invitent tous nos membres à célébrer cette fête à Berne, ce dont on les remercia vivement, tandis que la prochaine assemblée générale, en 1950, est invitée à se tenir à Bâle.

Résultats des élections.

C'est la liste recommandée qui a passé, cependant, sur 330 suffrages, 89 seulement l'ont acceptée sans panachages. Ont été



Cliché Schweizer Frauenblatt  
Gertrud HAEMMERLI-SCHINDLER

la nouvelle présidente de l'Alliance, dirigée de 1940 à 1946, le Service civil féminin, elle présida la Centrale féminine des organisations zurichoises, ainsi que la grande collecte des femmes suisses en faveur des enfants et des mères en 1946-1947.

### Bienvenue !

élues : Mme Carrard (Vaud), Mme Cuénod-Mural (Vaud), Mlle M. Daschinger (Zurich), Mme Eder-Schwyzler, Dr (Zurich), Mlle R. Girod, Dr (Genève), Mlle R. Grob (Aarau), Mme Haemmerli-Schindler (Zurich), Mme Hegg-Hoffet (Berne), Mme Jeannot-Nicolet (Vaud), Mme Kissel-Brutschi (Argovie), Mme Leuba-Bernard (Vaud), Mlle A. Martin (Berne), Mlle E. Nägeli, Dr (Zurich), Mlle H. Pestalozzi (St-Gall), Mlle Reber (St-Gall), Mlle E. Rickli, Dr (Zurich), Mme Zücher-Schelling (St-Gall).

La seule candidate à la présidence était Mme Haemmerli-Schindler, dont l'élection à Neuchâtel fut ainsi confirmée et Mme Jeannot-Nicolet, chargée des fleurs de notre reconnaissance pour son dévouement, lui remit solennellement les pouvoirs de sa lourde charge.

La rédactrice de cet article, ayant été membre de la commission électorale se permet ici quelques commentaires sur la composition du nouveau comité, qui est excellent si l'on considère la qualité des élus. La commission s'est efforcée aussi de donner satisfaction aux nombreuses sociétés-membres, on les a classées par groupes dont chacun a eu une ou plusieurs représentantes selon son importance ; à l'intérieur de ces groupes, on organisera une rotation lors des renouvellements « quadrisannuels » de manière à ce que les diverses sociétés aient, à tour de rôle, accès au comité.

La représentation régionale, réclamée par les statuts (article 13) est moins réussie, un coup d'œil sur la liste le prouve. Comme l'a fort bien dit Me Antoinette Quinche

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE  
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE





Cliche Mouvement Féministe

Adrienne JEANNET-NICOLET

présidente de l'Alliance de 1944 à 1949, une Neuchâtoise de Lausanne, qui continue à représenter le Comité de l'Alliance dans les commissions fédérales.

### Merci !

en s'adressant à l'Assemblée, « nous formons, avec l'Alliance agrandie, une sorte de Parlement féminin ». Or, ce Parlement, qui invoque les principes fondamentaux de la Constitution fédérale, au préambule des statuts, doit s'en inspirer dans ces méthodes, il doit envoyer à son corps directeur des représentantes de cantons plus nombreux. S'il veut obtenir la collaboration et la confiance de toutes les parties du pays, ne devrait-il pas profiter des 18 à 21 sièges qu'il peut offrir, pour s'enrichir de représentantes de régions plus variées ?

Le manque de temps a empêché de donner satisfaction sur ce point, on n'avait aucune proposition pour de très nombreuses régions et il était trop tard pour se mettre en quête. Le comité électoral n'y a mis aucun parti pris.

Il convient donc de tirer la leçon de cette expérience toute nouvelle : pendant les années qui viennent, il faudra s'efforcer de réveiller les régions qui n'ont pas pris conscience de leur responsabilité, les engager à susciter parmi elles des candidates prêtes à ce travail de dévouement au bien général et on leur fera place avec empressement. Souvenons-nous qu'en Suisse, notre richesse, notre force, notre stabilité équilibrée repose sur la variété de nos tempéraments nationaux, l'Alliance ne devrait-elle pas en profiter comme les autres corps responsables du pays ?

A. W. G.

Pour être enregistré comme citoyen du monde, adressez-vous à Centre suisse d'enregistrement, Case Chauderon, 28, Lausanne.

**DACTYLE-OFFICE**  
Odette PERNET  
LAUSANNE St-Paul 14  
TOUS TRAVAUX A PRIX MODÉRÉS



### Publications reçues

*Les hommes libres sur la terre libre*, par Elisabeth Henri-Hayem. (Editions « L'Effort humain, Genève et Annemasse ».)

Ce livre évoque les origines et les étapes de la puissante démocratie américaine. Ce n'est pas une œuvre de juriste, mais une recherche passionnée de réponses aux préoccupations suscitées par le désarroi du monde contemporain qui voit se multiplier des mouvements fédéralistes de toutes provenances.

Le fondement des Unions, quel est-il ?

Dans ces « fresques américaines », l'auteur peint avec des couleurs franches, sans demi-teintes, l'épopée d'une poignée d'hommes chassés de leur patrie insulaire par les persécutions religieuses, d'hommes miséreux, frustrés, sans programme, mais animés d'une foi ardente et de la volonté inflexible de la vivre sans compromis.

Dans une langue colorée, pleine d'images d'une réelle beauté, l'auteur évoque les grands et les servitudes des « Pères-Pélerins », « aux vertus granitiques », et de leurs descendants luttant au milieu d'obstacles innombrables.

## Où en sommes-nous aujourd'hui en Suisse dans la lutte contre l'immoralité ?

### Coup d'œil rétrospectif.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme au début du XX<sup>e</sup> siècle, la prostitution était la source principale de la corruption sexuelle tant au point de vue moral que sanitaire. La réglementation, introduite par Napoléon, c'est-à-dire le contrôle et le traitement obligatoire par l'Etat des prostituées professionnelles, visait à assainir la prostitution, mais n'aboutit, dans tous les pays, qu'à des échecs : à côté de la prostitution réglementée florissait la prostitution « clandestine », les notions morales devenaient confuses — car, pensait-on, ce que règle l'Etat, doit être juste et bon ! Les conséquences de la réglementation — souvent désignées sous le nom de « double morale » — marquant la femme d'infamie et laissant l'homme irresponsable et impuni, sans examen et sans traitement obligatoire, sanctionnaient ainsi l'immoralité et un échec sanitaire. Des femmes et des hommes à l'esprit pénétrant s'efforcèrent d'abolir ce système (Abolitionnisme).

Des gens bien intentionnés, mais ignorants de la question, pensaient alors et pensent encore aujourd'hui, qu'on pourrait écarter les prostituées de leur métier par l'emprisonnement et la maison de travail et purifier ainsi l'atmosphère. Quelle erreur ! Quand des prostituées disparaissent par suite de maladie, d'âge ou de décès, des jeunes filles saines les remplacent. La prostitution est un marché sur lequel, comme sur tous les marchés, l'offre se règle sur la demande.

### Evolution récente.

Au cours des dernières décades, les mœurs se sont modifiées : la prostitution recule devant la promiscuité, devant les relations sexuelles libres avec des partenaires changeants. Au cours de cette période, dans la plupart des pays européens et extra-européens, comme dans les cantons suisses, la réglementation, injuste et inefficace, a été abolie, la tenue des maisons de prostitution interdite. Genève fut le dernier canton à prendre cette mesure en 1925.

Le nouveau code pénal suisse, préparé de longue main, représente un grand progrès pour notre cause, car il établit l'égalité des sexes conformément aux conceptions modernes internationales. En ce qui concerne les infractions contre les mœurs, le Code pénal suisse punit le racolage, le trouble causé au voisinage, l'excitation des mineurs à la débauche. Il atteint les proxénètes, souteneurs, trafiquants de femmes, qui profitent de la prostitution ; dans ces cas la répression pourrait être, en général, plus sévère. La promiscuité ne peut être combattue sur le terrain du droit ; elle jouit donc de l'impunité comme la prostitution, quand elle évite les actes énumérés plus haut.

Le professeur Zürcher, l'un des artisans de ce grand-œuvre empreint d'esprit moderne qu'est le Code pénal suisse, motivait comme suit, en 1912, cette attitude :

1. Il est presque impossible de définir juridiquement la prostitution, les limites de la promiscuité sont floues.

2. Punir la femme et non pas l'homme serait injuste et l'essence de la prostitution ne serait même pas atteinte.

Cette conception répond à l'art. 4 de la Constitution fédérale : « Tous les Suisses sont égaux devant la loi ».

Les périodes de guerre de 1914-1918 et de 1939-1945 ont multiplié, même dans la Suisse épargnée, les relations sexuelles hors-mariage, surtout la promiscuité et répandu les maladies vénériennes, malgré de plus grandes facilités de traitement. Il ne faut pas perdre ces faits de vue quand on cherche à améliorer l'état de choses existant. Sur l'initiative de la Société suisse pour la lutte contre les maladies vénériennes, le Conseil fédéral a complété en janvier 1947, son arrêté du 20 avril 1943, prescrivant la déclaration des maladies transmissibles, en y introduisant une catégorie C comprenant les 3 maladies vénériennes. Un art. 5 bis spécifie que le médecin ne déclare que les cas (hommes ou femmes) dans lesquels les personnes atteintes refusent de se faire traiter ou interrompent leur traitement prématurément, ou les sources d'infection qui ne se laissent pas examiner. Il est heureux que la Suisse ne soit pas entrée dans la voie de la déclaration universelle et du traitement obligatoire, mais que chez nous ce soient seulement les insouciantes et les réfractaires qui soient touchés.

### Conclusions.

Nous réprouvons la « double morale » qui constitue une immoralité et rejeteons toute forme de réglementarisme. Les maladies vénériennes ne peuvent être combattues efficacement que si l'on soigne tous les malades des deux sexes. On ne peut relever les conceptions morales en punissant les prostituées. Dans tout le travail social, nous allons aux malades et aux faibles avec compassion et dans l'intention de les secourir, mais non en les poursuivant pénalmente.

### Notre tâche est la suivante :

Développer l'instruction sexuelle associée à l'éducation sexuelle et à l'appel au sentiment moral adressés aux deux sexes. Relever la conception du mariage et de la famille. Inculquer le respect de la femme. Favoriser la préparation au travail et à une profession.

La lutte contre tous les maux sociaux afin que les femmes ne soient pas contraintes à la prostitution par détresse économique, la lutte avant tout contre la pénurie de logements, l'abus de l'alcool.

L'assistance aux personnes en danger moral et à celles qui ont commis un faux pas. Rééducation, éducation au travail, par des personnes expertes et dans l'esprit de Pestalozzi, par « amour réfléchi ». Procurer un gîte et du travail aux femmes sortant de l'hôpital ou de prison.

Prendre soin des débiles, des psychopathes, des deux sexes, qui ne sont pas adaptés à la vie en liberté.

(Commission d'hygiène de l'Alliance des Sociétés féminines suisses.)

Kesma, à côté de ses nombreuses et brillantes conquêtes, n'a de cesse qu'elle n'ait fait de Nairan aussi un esclave. Il se libérera sans l'oublier.

Un autre, devenu fou, guette sa vengeance. La fin est dramatique.

M.-L. P.

Notes bariolées, par Emile Jaques-Dalcroze. Edition Jeheber.

Un livre que toutes les mères, les éducateurs et éducatrices devraient consulter, ce recueil d'extraits ou le créateur de la rythmique, remarquable pédagogue, a noté au jour le jour ses observations, ses idées, ses critiques, qui dépassent constamment le domaine spécial de la méthode par quoi il est devenu célèbre dans le monde entier, et de la musique en général.

C'est merveilleux de constater par la lecture de ce volume sans aucune prétention littéraire, à quel point Jaques-Dalcroze aime et comprend les enfants et avec quelle intelligence il met le doigt sur les erreurs qu'on commettait, qu'en certains cas on commet encore, à l'école et à la maison, dans le soin de leur éducation.

Par ce côté-là seul — sans parler des plus nombreuses pages consacrées aux disciplines qui lui sont spéciales — Jaques-Dalcroze, avec son dernier livre, retiendra certainement l'attention de nombreux lecteurs et lectrices, et ils y trouveront aussi (il est presque superflu de le dire) l'humour et le charme coutumiers du Maître.

M.-L. P.

## L'Office privé des apprentissages de Genève

Il y a trente ans que fut fondé à l'Union des Femmes, l'Office privé des apprentissages, qui est un bureau de consultation pour les employeurs et pour les parents, et qui a son siège : Place de la Taconnerie, 10. La première secrétaire, Mme J. Guibert, lui donna une forte impulsion. Après avoir travaillé à ses côtés, la directrice actuelle, Mme Brustlein, a, par la suite, pris toute la charge de cet Office devenu indépendant. Cependant, dès 1926 le secrétariat des jeunes gens a été assumé successivement par MM. Dubois et Brustlein — très heureuse division du travail, supprimée il y a quatre ans, l'Office ne recevant plus la subvention que lui allouaient les autorités cantonales.

Les réceptions ont lieu quatre fois par semaine. L'interrogatoire porte sur les goûts et les dispositions des futurs apprentis et sur la situation de la famille, bien souvent triste : personnes désespérées, veuves, divorcées. On rencontre parmi les jeunes des caractères difficiles.

Chaque année la directrice de l'Office fait faire une composition dans les écoles afin de se rendre compte des aptitudes des élèves.

L'Office est en relations avec divers Départements. Il vit de diverses subventions dont la plus importante est de Pro Juventute, et des cotisations de ses membres ainsi que de dons.

L'expérience a démontré de plus en plus la raison d'être, mieux encore, le besoin d'une institution si évidemment utile aux jeunes pour les orienter sagement vers une profession qui réponde à leurs aptitudes.

M.-L. P.

Séance de l'Union des femmes, 3 février.

## VII<sup>e</sup> Journée des Femmes neuchâtoises Dimanche 20 mars

10 h. Culte de Mme Grétillet, pasteur.

Les femmes et la paix économique et sociale, par Mme J. Carrard.

Rôle de l'esprit dans la vie quotidienne, par Mme Vuillemin.

Mlle Mettmüller parlera du « travail social dans les maisons hospitalières », et Mlle Renaud, d'un « atelier de tissage pour tuberculeux convalescents ».

45 professeurs  
méthodes nouvelles  
programmes individuels  
gain de temps

**MATURITÉS**  
BACC. POLY.  
LANGUES MODERNES  
COMMERCE  
ADMINISTRATION

**École LEMANIA**  
LAUSANNE

## Une de nos collaboratrices évoque le temps des précepteurs

Il y a cent ans, combien de tremblantes institutrices, de doctes précepteurs suisses s'en allèrent sur les routes d'Europe — alors pratiques en tous sens — rejoindre des postes variés et lointains où l'éducation de jeunes élèves leur était confiée !

Ce destin qui fut celui de tant de nos grand-mères ou de nos grands-oncles, Mme Gagnebin l'a décrit avec bonheur dans son *Récit des aventures d'un enfant de 1848*, Alexandre Maurer son propre père. C'est un beau monument élevé à la mémoire d'un père, pour le centenaire de sa naissance, mais c'est en même temps un monument symbolique élevé à tous ceux qui ont honoré cette carrière éducative et qui ont porté dans le monde entier la renommée de la probité et de la conscience scientifique de nos compatriotes.

Sur ce thème, on aurait pu composer un ouvrage pédant et grave. Mme Gagnebin n'est pas tombée dans cette erreur ; s'attachant à la vie de son héros, elle l'a suivi de Schaffhouse, sa ville natale, en Allemagne, à Neuchâtel, où il fit ses premières armes de pédagogue, en Russie, en Autriche, en Angleterre... enfin à Genève, avant son installation à Lausanne où débute sa carrière universitaire et où il fonda sa famille. Chacune des étapes est placée sous l'invocation d'un prénom féminin, d'une femme dont l'influence joue à ce moment un rôle important ; à chaque étape aussi, le cadre diffère et, au travers de ces visions concrètes, nous voyons